

Enfants torturés, des victimes trop souvent ignorées

SOMMAIRE

Les conflits armés²

Actes de torture infligés par des policiers³

***Les mauvais traitements dans les centres
de détention et autres institutions⁵***

L'impunité⁶

Les conséquences de la torture sur les enfants⁷

Ce que vous pouvez faire⁸

« Ils ont tué mon père sous mes yeux. C'était un commerçant. Il était neuf heures du soir. Ils sont arrivés chez nous et lui ont dit qu'ils avaient l'ordre de le tuer parce qu'il m'avait permis d'aller à l'école. Les moudjahidin m'avaient déjà empêchée d'aller à l'école, mais cela ne suffisait pas. Ils sont venus tuer mon père. Je ne pourrais pas vous raconter ce qu'ils m'ont fait après avoir tué mon père... »

Témoignage d'une adolescente de quinze ans qui a été violée à plusieurs reprises par les chefs d'une faction armée à Kaboul (Afghanistan) en 1994

Comment ne pas être scandalisé lorsque l'on constate que des enfants subissent aujourd'hui des actes de torture ? Les enfants dépendent des adultes et sont particulièrement vulnérables : ils devraient être préservés des atrocités que leurs aînés s'infligent mutuellement. Or, la violence contre les enfants est un phénomène omniprésent et permanent.

Les enfants peuvent être torturés parce qu'ils se trouvent mêlés à une guerre ou à un autre conflit armé, parce qu'ils ont des activités politiques, parce qu'ils sont soupçonnés de délinquance ou vivent en marge de la société. Les actes de torture sur la personne d'enfants se rattachent parfois à un châtement collectif infligé à tous les membres d'un groupe humain particulier. Les enfants qui appartiennent à certaines ethnies peuvent être soumis à la torture en raison d'une politique discriminatoire. Les mineurs qui militent dans des groupes d'étudiants ou des mouvements d'opposition peuvent être arrêtés et maltraités pour avoir, entre autres exemples, participé à une manifestation, distribué des tracts ou tenté de se syndiquer dans leur établissement ou sur leur lieu de travail. Parfois, les enfants sont torturés en raison même de leur vulnérabilité : ils peuvent ainsi être maltraités par les autorités qui veulent contraindre un proche à fournir des informations ou à se rendre. Mais le plus souvent, les raisons de la torture sont les mêmes, qu'il s'agisse d'enfants ou d'adultes : les victimes sont accusées d'avoir enfreint la loi, elles se trouvent, au cours d'un conflit, dans le camp opposé à celui de leurs tortionnaires, ou elles font partie d'un groupe ethnique ou religieux exposé à la discrimination.

Certes, les recherches d'Amnesty International portent essentiellement sur les violations des droits humains perpétrées par les États et les exactions commises par les groupes d'opposition armés ; cependant, une bonne partie des violences infligées aux enfants sont le fait de particuliers et se déroulent souvent dans le cadre du domicile familial, où elles échappent aux regards. Par conséquent, il est difficile d'enquêter sur ces agissements en vue de punir leurs auteurs.

Les conflits armés

La guerre est une réalité quotidienne pour des millions d'enfants. Certains n'ont jamais rien connu d'autre. Souvent, les enfants blessés dans les conflits armés ne sont que des victimes innocentes, qui se sont trouvées par malheur sur les lieux des combats. Mais certains sont aussi pris pour cible par les forces de

sécurité ou les groupes d'opposition armés, soit à titre de représailles, soit pour heurter profondément les sentiments de la communauté adverse. Certains, surtout les filles, sont délibérément soumis à des sévices sexuels. Les jeunes gens sont souvent arrêtés sans qu'aucune charge soit retenue contre eux, parce qu'ils sont a priori soupçonnés d'appartenir à des groupes d'opposition armés ou de leur être favorables. De nombreux enfants sont tués ou torturés uniquement parce qu'ils vivent dans une « zone ennemie », ou en raison des convictions politiques ou religieuses de leur famille, ou encore de leur appartenance ethnique.

Les conflits armés ont contraint des millions d'enfants, dans le monde entier, à fuir leur foyer pour trouver refuge ailleurs. Nombre d'entre eux ont été séparés de leurs proches au cours de leur fuite. Sur le seul continent africain, les conflits ont obligé plus de 20 millions de personnes à partir de chez elles.

Au cours du conflit armé en Sierra Leone, la terreur et les violences ont atteint un degré rarement observé dans le monde. Depuis neuf ans que ce pays est en proie à la guerre civile, les souffrances disproportionnées imposées aux enfants ont atteint une ampleur sans précédent. Des milliers d'enfants ont été tués ou ont été victimes de mutilations, de viols ou d'enlèvements, au cours de campagnes systématiques d'atrocités menées surtout par les forces rebelles. La quasi-totalité des femmes, jeunes filles et fillettes qui ont été enlevées par les rebelles – et qui se comptent par milliers – ont été violées et réduites à l'état d'esclaves sexuelles.

Autre caractéristique terrible de la guerre civile qui s'est déroulée en Sierra Leone, le nombre important de garçons et filles – dont certains n'avaient que cinq ans – recrutés en tant qu'enfants soldats par les deux parties au conflit. La plupart des enfants enrôlés par les forces rebelles ont été enlevés et contraints à se battre, à tuer, à mutiler et à violer, souvent sous l'empire de la drogue ou de l'alcool ou simplement par peur. Néanmoins, le problème des enfants soldats ne se limite en aucun cas à la Sierra Leone ou à l'Afrique en général. À travers le monde, plus de 300 000 jeunes de moins de dix-huit ans combattent dans une bonne trentaine de pays où des conflits armés font rage. Au Royaume-Uni, les forces armées comptent au moins 9 000 personnes de moins de dix-huit ans. Les mineurs sont particulièrement vulnérables aux brimades et aux mauvais traitements, que ceux-ci soient commis par des supérieurs ou d'autres recrues. En août 1997, au Royaume-Uni, une adolescente de dix-sept ans a été forcée à se livrer à un acte sexuel et a été violée par un instructeur ivre au cours de manœuvres.

Actes de torture infligés par des policiers

« On m'a tailladé les jambes à coups de lames et on a frotté les plaies avec de la cocaïne. Après ça, j'avais l'impression d'être un chien. »
— ou arrêtés sous ce prétexte – courent souvent le risque d'être victimes de mauvais traitements, voire de actes de torture. La plupart des cas de torture recensés sont imputés à des agents de police ; une forme de torture déjà fréquente et en rapide

augmentation consiste à rouer de coups des enfants placés en garde à vue et soupçonnés d'infractions de droit commun ou vivant en marge de la société. Les coups peuvent être rudes, voire mortels. Des enfants ont été frappés à coups de poing, de bâton, de barreau de chaise, de crosse d'arme à feu, de fouet, de tuyau métallique ou de cordon électrique. Des enfants interpellés par la police se sont également vu infliger un certain nombre de sévices : brûlures de cigarettes et décharges électriques ; exposition à des températures extrêmement élevées ou extrêmement basses ; privation de nourriture, de boisson ou de sommeil ; obligation de rester debout, assis ou suspendu dans des positions douloureuses durant de longues heures. Garçons et filles peuvent être victimes de viol ou d'autres sévices sexuels. La menace de viol peut provoquer à elle seule un grave traumatisme psychologique assimilé à un acte de torture. Dans certains pays, torturer ou maltraiter des enfants placés en détention constitue une pratique courante. Par exemple, en Turquie, des garçons et des filles de quatorze ans seulement auraient été déshabillés entièrement, en butte à des agressions sexuelles et menacés de viol. Au Pakistan, les enfants arrêtés par la police sont souvent l'objet de sévices sexuels, battus, suspendus la tête en bas, attachés avec des entraves aux pieds et aux jambes ou fouettés à l'aide de lanières en caoutchouc. Il n'est pas rare que ces violences soient fatales. En novembre 1998, un garçon de dix-sept ans, Vladimir Popov, est mort après avoir passé deux jours en garde à vue à Ekaterinbourg, ville située en Russie dans la région de Sverdlovsk. La police a déclaré que l'adolescent, qui se trouvait dans le bâtiment abritant les services de police, s'était jeté de la fenêtre du troisième étage. Or, l'autopsie pratiquée a révélé que le corps présentait de nombreuses blessures, dont la famille affirme qu'elles n'ont pu être causées par la prétendue chute. L'enquête judiciaire qui avait été ouverte a été refermée en raison du « manque de preuves ».

Les actes de torture et les autres formes de mauvais traitements à l'encontre d'enfants sont quelquefois aggravés par la discrimination dont ces enfants sont victimes du fait de leur pauvreté ou de leur appartenance à une minorité raciale ou religieuse. Les enfants des rues sont particulièrement exposés aux arrestations arbitraires et aux mauvais traitements. On estime à 100 millions le nombre d'enfants qui vivent et travaillent dans la rue, survivant grâce à la mendicité, à de menus larcins ou à la prostitution – autant d'activités qui les désignent à l'attention de la police.

Dans un certain nombre de cas sur lesquels Amnesty International a mené des enquêtes, les tortures et autres mauvais traitements infligés ont été motivés par des considérations racistes. Par exemple, un étudiant angolais de dix-sept ans, Didier (pseudonyme destiné à le protéger contre des représailles), a déclaré que des policiers suisses l'avaient battu jusqu'à lui faire perdre connaissance et avaient proféré des insultes racistes à la suite de son arrestation (le jeune homme était soupçonné d'avoir participé à une bagarre dans la rue). Didier a porté plainte contre la police, mais le procureur général

de Genève, après avoir ouvert une enquête préliminaire, a ordonné sa fermeture sans que l'adolescent ait été interrogé sur ses allégations. Ce dernier a interjeté appel et, en août 2000, un tribunal de Genève a statué qu'un juge d'instruction devait mener une enquête exhaustive. **Les mauvais traitements dans les centres de détention et autres institutions**

Les enfants sont souvent incarcérés dans des conditions qui constituent une grave menace pour leur santé et leur sécurité. Les centres de détention pour mineurs sont fréquemment installés dans des locaux vétustes conçus pour des adultes, où les systèmes de chauffage, d'éclairage et d'aération sont de mauvaise qualité ; nombre de ces centres ne disposent d'aucun équipement pour la formation ou les loisirs. Les conditions sanitaires sont souvent marquées par le manque d'hygiène et la surpopulation, ce qui expose les détenus à des maladies ou à divers autres problèmes de santé. Les institutions carcérales pour mineurs bénéficient rarement des ressources nécessaires sur le plan du personnel, du matériel médical ou d'autres fournitures. Le manque d'aliments nourrissants provoque des cas de malnutrition et peut entraîner la mort dans les situations les plus extrêmes. De nombreux enfants détenus doivent compter sur leur famille, qui est obligée de leur apporter leurs repas, tandis que d'autres sont contraints de soudoyer des représentants des autorités, simplement pour obtenir des repas corrects.

Les enfants détenus dans les prisons pour adultes sont souvent victimes de violences sexuelles et physiques infligées par des prisonniers adultes et ils courent un risque accru de mettre fin à leurs jours. La communauté internationale ayant pris acte de cette situation, les normes universellement reconnues disposent expressément que les détenus mineurs doivent être séparés des détenus adultes. Pourtant, dans un grand nombre de pays, cette séparation entre mineurs et adultes n'est pas effectuée.

Le gouvernement du Malawi s'est efforcé, davantage que bien d'autres pays, de veiller à ce qu'enfants et adultes soient détenus séparément. Néanmoins, il semble que des membres corrompus du personnel de la prison centrale de Zomba aient accepté des pots-de-vin pour faire venir de jeunes détenus dans les quartiers réservés aux adultes. Certains garçons seraient contraints de rejoindre des réseaux de prostitution ou d'accorder leurs faveurs à des détenus adultes en échange de nourriture, de couvertures et de vêtements.

Le centre de détention pour mineurs Panchito López, situé à Asunción (Paraguay), et le centre *Imigrantes*, qui abrite des détenus mineurs à São Paulo (Brésil), sont synonymes de mauvais traitements et de conditions déplorables. Ces deux établissements ont été le théâtre de violentes émeutes provoquées par des détenus qui protestaient contre la surpopulation et les brutalités infligées. Huit garçons sont morts après que des détenus du centre Panchito López eurent mis le feu à leur cellule le 11 février 2000, apparemment en réaction au passage à tabac par des gardiens, la nuit précédente, de

certains occupants de la cellule. Au centre Imigrantes, 1 648 détenus se partagent un espace conçu pour 360 personnes seulement et sont victimes de châtiments arbitraires et humiliants aux mains de gardiens. Ces conditions de détention terribles ont déclenché des émeutes extrêmement violentes en octobre 1999, au cours desquelles les adolescents révoltés ont pris des otages, brûlé des matelas et blessé d'autres détenus.

Aux États-Unis, Amnesty International a recueilli des informations sur de nombreux cas caractérisés par des conditions de détention cruelles, inhumaines ou dégradantes. À la fin de l'année 1998, au moins 3 700 enfants étaient incarcérés dans 40 États de l'Union dans des prisons pour adultes, sans qu'aucune séparation n'ait été effectuée. En mars 2000, le ministère américain de la Justice a engagé une action afin qu'une décision judiciaire d'urgence soit rendue en vue de faire cesser les mauvais traitements à l'encontre d'enfants dans l'établissement pénitentiaire pour mineurs de Jena, en Louisiane. Dans un mémorandum étayant cette décision, on pouvait lire que « des membres du personnel pénitentiaire de Jena avaient frotté le visage de détenus sur le sol en ciment, leur avaient pris des vêtements, avaient projeté des adolescents contre des portes ou des murs ou les avaient jetés à terre, et avaient contraint des mineurs entièrement nus à rester accroupis dans cet état pendant que des fouilles étaient menées [...] Certains éléments prouvent que des agents ont même encouragé la violence chez leurs collègues. »

Cependant, les enfants placés dans les institutions carcérales ne sont pas les seuls à souffrir de conditions cruelles, inhumaines ou dégradantes. *« Je ne savais vraiment pas où se trouvaient mes parents. J'avais très peur parce que je ne savais pas bien de quoi il s'agissait. J'allais rester là... »* J'ai vu des enfants se faire frapper à coups de poing par l'État, connaissent en grande partie les mêmes problèmes que les centres pour mineurs délinquants. Il s'agit du manque général de ressources, notamment financières, ainsi que du manque de formation et des mauvaises conditions salariales du personnel. Les mineurs à la charge de l'État sont souvent des enfants orphelins, abandonnés ou handicapés.

L'impunité

L'un des points communs unissant les enfants victimes de tortures ou de mauvais traitements – quelles que soient les circonstances – est l'impunité quasi totale dont jouissent les auteurs de ces agissements. Ceux-ci savent qu'ils ne risquent pas grand-chose, car les enfants, toutes catégories sociales confondues, disposent rarement des ressources nécessaires pour se protéger ou chercher à obtenir réparation. Un enfant qui a été maltraité ou torturé sera probablement affolé et craintif, et il n'aura sûrement pas assez d'assurance pour accuser un adulte, surtout si cet adulte semble bénéficier du soutien de l'État. Nombre de victimes gardent le silence parce qu'elles ont reçu des menaces de nouvelles violences dirigées contre elles-mêmes ou contre leurs proches au cas où elles parleraient à quiconque de

ce qui leur est arrivé. Les allégations d'actes de torture qui visent des policiers font généralement l'objet d'enquêtes confiées aux collègues, voire aux complices des suspects. Dans les centres de détention, les enfants qui ont été maltraités ou soumis à des conditions très dures doivent en général adresser leur plainte à leurs gardiens, qui peuvent justement être les personnes mises en cause. Les enfants qui portent plainte sont souvent victimes de représailles : ils peuvent être battus, privés de nourriture ou mis au cachot pour plusieurs jours ou plusieurs semaines. Enfin, les plaintes ou les demandes d'assistance émanant des enfants sont rarement prises au sérieux et sont souvent écartées au motif que le témoignage d'un enfant n'est pas fiable.

« Pour nous punir, on nous donnait des coups sur la plante des pieds ou sur la paume des mains, ou alors des coups de pied dans le ventre. Il y a des garçons qui ont été pendus tout nus En raison de leur vulnérabilité, les enfants sont particulièrement susceptibles de garder des séquelles physiques et psychologiques des actes de torture. Chez un enfant, la personnalité, les capacités intellectuelles et le comportement social sont encore dans une phase de développement, et une expérience traumatisante peut entraver ce développement à un moment crucial. Plus cette expérience est vécue à un âge précoce, plus elle risque d'entraîner des conséquences non prévisibles. Les événements qui se déroulent dans l'enfance déterminent la personnalité et les compétences du futur adulte, son degré de dépendance à l'égard des autres et le soutien qu'il sera capable d'apporter à ceux qui l'entourent. Les jeunes enfants qui ont connu la guerre risquent d'intérioriser l'idée selon laquelle la manière normale de résoudre un conflit est de tuer des êtres humains. Les adolescents qui assistent à la destruction de leur environnement et de la vie qu'ils y menaient risquent d'avoir l'impression de ne pas en avoir fait assez pour se protéger eux-mêmes, ainsi que leur famille ou leurs proches, et d'être gagnés par le désespoir, la culpabilité et la dépression. Les enfants de tout âge qui ont été victimes ou témoins de brutalités ou d'actes de torture ont souvent du mal à accorder leur confiance, ce qui peut affecter leur aptitude à nouer des relations sociales approfondies.

Dans plus de la moitié des pays du monde, des personnes sont encore victimes d'actes de torture ou de traitements cruels, inhumains ou dégradants. En octobre 2000, Amnesty International a lancé une campagne mondiale. Pour un monde sans torture, afin de faire connaître cette réalité et d'inciter à prendre des mesures concrètes en vue de son éradication. Le rapport intitulé *Enfants torturés, des victimes trop souvent ignorées* dénonce l'un des pires aspects de la torture à notre époque : son utilisation à l'encontre d'enfants, dans l'intention de nuire et dans un but d'intimidation.

Ce que vous pouvez faire

- Participez à notre campagne. Soyez présent dans la lutte engagée par Amnesty International et aidez-nous à changer les

choses. Contactez le bureau d'Amnesty International dans votre pays pour savoir comment participer à notre campagne.

- Procurez-vous un exemplaire du rapport *Les violences infligées aux enfants, un crime que le silence aggrave* ou de tout autre document publié dans le cadre de cette campagne. Pour ce faire, adressez-vous au bureau d'Amnesty International dans votre pays ou consultez notre site web, et contribuez à faire connaître les conclusions de ces rapports.

- Agissez en ligne. Il vous suffit de vous inscrire sur le site www.stoptorture.org pour pouvoir intervenir en faveur de personnes menacées par la torture. Après avoir laissé vos coordonnées sur ce site, vous recevrez des avis électroniques urgents de mobilisation pendant la campagne. Le site donne également accès aux informations que possède Amnesty International sur la torture, notamment à ce rapport.
- Parlez de la campagne à vos amis, à vos proches et à toute personne qui serait concernée, du fait de son activité, par les questions relatives aux droits de l'enfant, aux droits humains en général ou à la justice pour mineurs dans votre pays.
- Allumez une bougie en hommage aux personnes torturées et expliquez à vos proches ce que signifie ce geste.
- Écrivez aux représentants de votre gouvernement en leur demandant :
 - 1) d'indiquer clairement que la torture et les traitements cruels, inhumains ou dégradants ne seront jamais tolérés ;
 - 2) de s'engager à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour faire cesser la torture, et de veiller à ce que soient établis et mis en œuvre des garde-fous visant à empêcher la torture, notamment les garanties exposées dans le Programme en 12 points d'Amnesty International pour la prévention des actes de torture commis par des agents de l'État (disponible sur le site www.stoptorture.org) ;
 - 3) de condamner sans ambiguïté les actes de torture commis à l'encontre d'enfants, quel que soit le pays où ils se déroulent, et d'œuvrer pour l'éradication de la torture dans le monde entier ;
 - 4) de veiller à ce que la législation nationale n'avalise ni n'autorise l'octroi de l'impunité aux particuliers qui se seraient rendus coupables d'actes assimilés à des actes de torture.

*La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre Hidden scandal, secret shame. The torture and ill-treatment of children. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - EFAI - décembre 2000.*